



# Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages

## Année scolaire 2020-2021

### 6<sup>e</sup> année

Secteur Est

- Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire, les travaux à effectuer et le comportement sera accessible aux parents au plus tard le 15 octobre, via Mozaïk portail.
- **Le parent sera informé par une communication mensuelle verbale ou écrite** d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite ou d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.
- Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

#### **Premier bulletin :**

- Étape du **27 août 2020** au **5 novembre 2020** (46 jours)
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le Portail à partir du 18 novembre 2020. Une rencontre avec les parents sera prévue le **19 novembre 2020** en soirée et le **20 novembre 2020** en avant-midi (selon les besoins de l'école).

#### **Deuxième bulletin :**

- Étape du **9 novembre 2020** au **12 février 2021** (55 jours)
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le Portail à partir du 24 février 2021.

#### **Troisième bulletin :**

- Étape du **15 février 2021** au **23 juin 2021** (79 jours)
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le Portail à partir du 23 juin 2021.

**Note : Les épreuves obligatoires du MEES et du centre de services scolaire comptent chacun pour 20% du résultats final.**

**L'élève qui ne se présente pas à une épreuve obligatoire MEES, à une épreuve école ou du centre de services scolaire sans motif reconnu doit être considéré comme absent et se voir attribué la note de 0.**

#### **Motifs reconnus**

Les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve MEES ou du centre de services scolaire sont les suivants :

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal accompagnée d'une attestation.

En cas d'absence motivée, l'école fixera une date pour la reprise de l'épreuve MEES ou de l'épreuve du centre de services scolaire.

## ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Discipline		Étape 1	Étape 2	Étape 3	
		Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Épreuves de fin d'année MEES comptant pour 20% de l'année scolaire
<b>Français, langue d'enseignement</b>	Écrire (40%)	X	X	X	X
	Lire (40%)	X	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X	
<b>Mathématique</b>	Résoudre une situation-problème (30%)	X	X	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X	X	X	X
<b>Anglais, langue seconde</b>	Interagir (45%)	X	X	X	Épreuve de fin d'année CSS comptant pour 20% de l'année scolaire
	Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (35%)	X	X	X	
	Écrire des textes (20%)		X	X	
<b>Science et technologie (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles)</b>		X	X	X	
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles)</b>		X	X	X	
<b>Arts plastiques</b>		X	X	X	
<b>Éducation physique et à la santé</b>		X	X	X	
<b>Éthique et culture religieuse</b>		X	X	X	
<b>Musique</b>		X	X	X	

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique	X	X
Organiser son travail		
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe	X	X

❖ Lorsqu'il y a une classe multiâges, nous utiliserons les compétences du niveau scolaire le plus élevé pour porter notre jugement.